

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

2013-029

COMMUNE DE CAMPLONG D'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE :
NARBONNE

Séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : approbation aménagement de
forêt communale

L'an deux mil treize, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Serge LEPINE Maire.
Secrétaire de séance : BOURREL Patrice
Date de convocation : 16/10/2013

Présents : AIGROT Jocelyne, BOURIGAULT Audrey, BOURREL Patrice, CRACKNELL Steve, FOURNIE Yvan, GUIMERA Christophe, MATHIEU Serge, PAU Béatrice.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : BARADA Jean-Jacques

Le Maire informe le conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Camplong d'Aude pour la période 2014-2033 que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement et que seulement alors, il décidera de la programmation effective ou de report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le projet qui lui a été présenté.

Il décide de donner mandat à l'Office National des forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions des articles L122-7 et L122-8 du code forestier pour cet aménagement, au titre des législations mentionnées à l'article L122-8, dont notamment Natura 2000, afin de dispenser les opérations d'exploitation et les travaux qu'il comporte des formalités prévues par ces législations.

Il charge l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212-6 et D212-1 2° du Code Forestier et de le transmettre au service de l'Etat, en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la Préfecture de Carcassonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
le Maire

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE DU : 28 octobre 2013

Affichage convocation en date du
16/10/2013

Transmission en Préfecture le
28/10/2013



REQUA LI...